

COMMISSION DEPARTEMENTALE DES TERRAINS ET INSTALLATIONS SPORTIVES

Réunion du Mardi 5 Février 2019

PRESIDENT : CHASSIGNEU GUY

Membres CDTIS : BALDINO CATALDO – BECHET PATRICE - TOUILLON JEAN FRANCOIS

Infos Commission : Vous pouvez joindre la Commission :
Le lundi de 10h à 15h30. Tél : 04 76 26 82 95

Courriers : Destinés à la CDTIS sont à adresser à : terrains@isere.fff.fr

Courriers envoyés :

- **MAIRIES** : CRETS en BELLEDONNE – REVENTIN (Eclairage) - St GEOIRE en VALDAINE - SEYSSINET
- **CLUBS** : JOGA - US ST GEOIRE en VALDAINE -
- **LAURA FOOT** : CRTIS (Gymnase LAFAILLE Clast IS) – (ROYBON Avis Préalable Vestiaires)

Courriers reçus :

- **MAIRIE**: CRETS EN BELLEDONNE – ECHIROLLES - ROYBON – SEYSSINET -
- **CLUB** : JOGA

Confirmation de classement :

- **Eclairage** : CRETS en BELLEDONNE – Synthétique NNI 384390102 – EM = 186Lux - FU = 0.72

Em/EM = 0.61 **Niveau E5 – Echéance au 28/01/2021**

VOREPPE – synthétique NNI 385650101 – EM 138Lux – Fu= 0.71 – Em/EM =0.47 – **Niveau E5 – Echéance au 28/01/2020**

A planifier : – **ST MARTIN D'HERES** (Delaune) – **GRENOBLE** (Villeneuve, Coubertin, Vaucanson)

- **Installation Sportive** : CRETS en BELLEDONNE – Synthétique (En attente de Classement fédéral)

MORESTEL Stade Municipal - NNI 382610101 Classée **Niveau 5 gazon jusqu'au 14/01/2029** (AOP du 29/05/2018)

RIVES Stade CHARVET 2 NNI 383370102 – Classée **Niveau 5 gazon jusqu'au 14/01/2028** (AOP)

Dérogations : - Club **UNIFOOT** pour utiliser l'installation Sportive de ROCHE suite au courrier de la Mairie de ROCHE pour la mise aux normes au niveau 5 de cette installation pour la saison 2018/2019.

CONFORMITE DE VOS INSTALLATIONS SPORTIVES

- La CDTIS rappelle aux clubs que pour participer aux rencontres officielles, les Installations

Sportives doivent être classées suivant le règlement des Terrains et Installations Sportives approuvé par l'assemblée générale de la FFF en date du 31 mai 2014, est exigée par le règlement de la compétition.

Dans le cadre du Règlement de la FFF et selon le code du Sport (art.L.131.16), une installation utilisée pour l'organisation d'une manifestation ouverte à ses licenciés(es) en compétition officielle doit être classée.

Il a été établi des niveaux de classement en correspondance avec le niveau de compétition recommandée suivant les RG du District de l'Isère (art. 40)

Art 40.1 : Les Installations Sportives des clubs opérant en **D1** et **D2** seniors masculins du District de l'ISERE doivent être classées de **Niveau 5**.

Note : Les Installations Sportives des clubs jouant à onze en **D1**, féminine ainsi qu'en U19, U17, et U15 doivent être classées de **Niveau 5**.

	Correspondance Compétition Seniors masculins	Compétition Seniors féminines ainsi que U19 / U17 / U15
Niveau 5	D1 –D2	D1
Niveau 6	D3 à D6	D2 - D3
Niveau Foot à 11	Autres	
4 Niveaux pour les terrains de football réduit	Foot A8, Foot A5, Foot A4, Foot A3	

Rappel : Installations Sportives : 1 - Dans le cas d'intempéries avec des aires de jeux impraticables, utilisé le ou les terrains de **replis classés** à votre disposition. Article 40 des RG District de l'ISERE.

2 – La configuration de l'installation sportive doit permettre d'assurer la sécurité du public et des acteurs de chaque rencontre. L'organisateur d'une manifestation sportive est responsable de la sécurité des participants ainsi que de celle du public dans l'enceinte de l'installation sportive

La Commission des Terrains et Installations Sportives se tient à votre disposition pour vous conseiller sur la réglementation et la mise en conformité de vos installations.

Ci-dessous liste des Terrains et Installations Sportives dont la confirmation de classement doit être effectuée en 2018/2019.

ST BARTHELEMY de SECHILIENNE	Stade MUNICIPAL	3836400101	Niveau 5	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
VIZILLE	Stade du CES	385620101	Niveau 5S	Visite effectuée le 14/05	Rap Visite en cours de préparation
NIVOLAS VERMELLE	Stade Municipal	382760101	Niveau 5	Visite effectuée le 19/10	Classement en cours

REVEL TOURDAN	Stade communal	383350101	Niveau 5	Visite prévue le 20/12	Rap Visite en cours
POUSSIEU	Stade Communal	380370101	Niveau 6		
ST EGREVE	Stade Jean BALESTAS 1	383820101	Niveau 5	Visite effectuée le 30/11	Rap Visite en cours
ST GEOIRE EN VALDAINE	Stade de la MARTINETTE	383860101	Niveau 5	Visite prévue le 07/02/19	
BEAUREPAIRE	Stade Gaston BARBIER 2	380340102	Niveau Foot A11 SYE	Visite reportée date à définir	
FROGES	Complexe Sportif MARIUS MARAIS	381750101	Niveau 5	Avt le 08/07/2018	Travx en cours
ECLOSE BADINIERES	Stade Intercommunal	381520101	Niveau 5	Avt le 01/07/2018	Travx en cours
SEYSSINET PARISSET	Stade JOSEPH GUETAT 3	384850103	Niveau 5 SYE	Visite effectuée le 25/10	Rap Visite en cours
CORPS	STADE L'OBIOU	381280101	Niveau 5	Visite effectuée le 25/10	Rap Visite en cours
POLIENAS	Stade de la MARCOSSE	382100101	Niveau 6	Visite effectuée le 16/02	Classement en cours
FITILIEU	Stade MUNICIPAL	380010301	Niveau 6	Visite effectuée le 13/12	
ST HILAIRE DE LA COTE	Stade MUNICIPAL	383930101	Niveau 5	Visite à planifier	
CHAMPIER	Stade MUNICIPAL	380690101	Niveau 5	Visite à planifier	
BEAUVOIR DE MARC	Stade MUNICIPAL	380350101	Niveau 5	Visite à planifier	
VIZILLE	CHATEAU	385620201	Niveau 5	Visite à planifier	

La CDTIS prendra rendez-vous avec les Clubs, les Mairies et/ou les Collectivité concernés.

NOUVEAUX DISPOSITIFS F.A.F.A SAISON 2018 / 2019

Présents : Michel MUFFAT-JOLY – Guy CHASSIGNEU – Jacques RAYMOND

Courriers: AS VERSEAU - CHARANTONNAY – ECHIROLLES - Le BOURG D'OISANS – OYEU -ROYBON - ST GEORGES de COMMIERS - VEZERONCE -

Note aux clubs : Il est demandé à tous les clubs de faire suivre les informations ci-dessous aux municipalités, collectivités qui ont des projets (**d'Équipements, de Transports et d'Emploi sur la saison 2018/2019**).

De prendre contact avec la commission pour étudier la faisabilité du projet.

Courriers adressés par mail : terrains@isere.fff.fr

Important : Pour tous les travaux d'équipements importants (Aire de jeu, Vestiaires, Eclairages), il est impératif de faire une demande d'Avis Préalable avant de faire une demande FAFA.

Les nouveaux dispositifs FAFA 2018 - 2019, peuvent être consultés sur le site du District de l'ISERE

Les fiches projet 2018-2019

- [FAFA._transport_2018_2019](#)
- [FAFA._équipement_clubs_collectivités_2018_2019](#)
- [FAFA._emploi_soutien_aux_clubs_amateurs_créateurs_emplois_2018_2019](#)
- [FAFA._équipement_revetement_futsal_exterieur_2018_2019](#)
- [FAFA._équipement_terrain_foot5_2018_2019](#)

Ce dispositif est ouvert à la fois aux instances fédérales ainsi qu'aux clubs affiliés à la FFF et également, aux collectivités locales pour le dispositif « Équipements ».

Nous vous invitons à suivre le lien ci-après, <https://www.fff.fr/fafa> , afin de découvrir la page interactive où vous trouverez toutes les informations pratiques et les différentes natures de projets éligibles au dispositif FAFA : constitution d'un dossier, pièces à fournir, fiche-projet.

D'autre part, dans le cadre du partenariat établi entre la LAuRAFoot et la Région Auvergne-Rhône-Alpes, les projets « équipements » portés par les collectivités ou les clubs peuvent prétendre à l'attribution d'une aide financière complémentaire allouée par le Conseil Régional au titre du schéma de cohérence régionale du football en joignant à leur demande FAFA le document suivant :

[Formulaire de demande de subvention Région Plan Football](#)

RAPPELS :

L'instruction des dossiers F.A.F.A Equipement et F.A.F.A Transport doit exclusivement s'effectuer via l'outil informatique. La commission F.A.F.A du District de l'ISERE tient à préciser que tout dossier transmis qui sera jugé administrativement incomplet, sera automatiquement renvoyé au porteur de projet. Le porteur de projet disposera **d'un délai d'un mois** à compter de la notification du rejet de sa demande pour présenter à nouveau un dossier complet.